

Déclaration préalable SGEN CFDT
CAPA liste d'aptitude à l'accès au corps des agrégés
14 mai 2020

Madame La Rectrice,

La période actuelle est particulièrement inquiétante pour les agents de l'Education nationale mais aussi pour les parents et les élèves. Le SGEN-CFDT s'interroge sur la distinction faite entre les collèges et les écoles dans l'ouverture des établissements. C'est pourquoi il revendique le maintien de la fermeture des écoles dans notre académie, académie dont tous les départements sont en rouge. Le SGEN-CFDT s'inquiète aussi pour la charge de travail et la responsabilité qu'impose la situation aux directeurs et directrices d'école, intermédiaires entre l'Education nationale et les élus. Nous rappelons que le SGEN-CFDT revendique une meilleure prise en compte du statut des directeurs.trices d'école, poste dont la crise sanitaire souligne l'importance mais aussi le poids.

Dans le second degré, ce sont les oraux des épreuves anticipées de français qui cristallisent les inquiétudes des élèves, de leurs parents et des professeurs de lettres. Si l'institution insiste sur les inégalités justifiant la reprise des écoles, elle nie les inégalités rendant cette épreuve orale impossible à préparer et à évaluer de façon équitable malgré les évidences et la difficulté à préparer des élèves à distance. Comment prendre ensuite en compte les obstacles rencontrés individuellement par les candidats lors de l'examen ? Le SGEN-CFDT revendique l'annulation de l'oral de l'EAF de français.

Concernant le sujet de la CAPA liste d'aptitude d'accès au corps des agrégés, le Sgen-CFDT félicite les 8 enseignants de l'académie de Dijon pour l'accès à l'agrégation lors des dernières CAPN. Cependant nous constatons qu'ils étaient 13 en 2018. Nous constatons aussi que certains des collègues promus sont des candidats dont les dossiers ont été remarqués par les organisations syndicales lors de la CAPA liste d'aptitude au corps des agrégés des dernières années. La transformation de ces propositions, soutenues par les commissaires paritaires de plusieurs syndicats, puis finalement acceptées par le rectorat, en promotions de corps à la CAPN, montre qu'un véritable dialogue social peut être bénéfique aux enseignants de notre académie. Nous ne pouvons donc que regretter les conséquences néfastes de la loi sur la fonction publique, niant l'intérêt de ces CAPA et du dialogue social.

Les candidats cette année sont au nombre de 340. Ils étaient 292 l'an dernier. Les candidatures augmentent donc cette année, ce qui peut tout aussi bien exprimer la confiance des professeurs dans cette promotion à la liste d'aptitude mais aussi l'inquiétude des enseignants devant les suppressions de poste. En outre, nous remarquons cependant que parmi ces candidats, 51 % sont des femmes. Or elles sont plus nombreuses que les hommes parmi les enseignants pouvant candidater et prétendre à cette promotion (pour les certifiées notamment). Si nous

notons une légère augmentation du pourcentage de candidates et l'effort fait pour la parité hommes-femmes dans le projet du rectorat avec près de 65 % de femmes parmi les propositions faites, nous constatons que c'est en amont que le plafond de verre existe aussi dans la fonction publique et freine les candidatures des femmes.

Nous regrettons aussi que les enseignants du corps des PLP soient peu nombreux à candidater, 14 professeurs de lycée professionnels candidatent, soit un peu plus de 4%, alors qu'ils répondent aux conditions requises pour être inscrits sur la liste d'aptitude. Même, si nous reconnaissons cependant cette année qu'une enseignante est proposée par le Rectorat, il semble que les professeurs appartenant au corps des PLP aient intégré le peu de chance que leur candidature soit vraiment prise en compte.

En outre, le SGEN CFDT dénonce comme toujours le manque de clarté dans les critères conduisant au choix d'un enseignant plutôt qu'un autre. Nous constatons que les dossiers des collègues sont de qualité et il est difficile de comprendre pourquoi tel enseignant est choisi et non pas tel autre.